Le 14 mai 2021

À l'attention de la **Commission du BAPE** sur ***L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes***

MÉMOIRE sur le mode actuel de gestion des matières qui mène à l'agrandissement des sites d'enfouissement

présenté par Claude Lebeuf

PRÉSENTATION

Bonjour.

Je suis résidente de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie et retirée de l'enseignement depuis peu. Pendant mes 10 dernières années d'enseignement, j'ai aussi été membre du comité pour l'environnement de mon cegep.

Parmi les questions liées à la gestion des résidus ultimes, je me sens concernée en tant que mère, grand-mère et citoyenne, par la gestion des matières qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement mais qui ne devraient pas y terminer leur parcours.

Ce détournement dans le traitement de nos résidus fait croître le besoin des lieux à cette fin, qui sont ainsi pollués (émission de GES, bruit, odeurs, destruction de bonnes terres) alors qu'ils pourraient être utiles pour nos activités de tous les jours et pour l'avenir. Il transforme aussi en déchet ce qui pourrait être une ressource de bons matériaux et, donc, une richesse.

J'aimerais donc traiter ici d'**emballages**, liés à la nourriture et aux biens de consommation courante et produits par des entreprises d'envergure ; des **matériaux de construction** résultant de démolition, ce qui touche la réalité vécue par plusieurs citoyens et entreprises. Et, ayant passé l'essentiel de ma vie dans les métiers de communication et d'éducation, je m'interroge sérieusement sur l'**accès à l'information** et aux **ressources pour le tri** mis en place par le gouvernement pour rassembler tous les citoyens – individus et entreprises – dans la gestion efficace des résidus de nos activités.

Les exemples que je propose ici proviennent de mes observations, accumulées depuis plusieurs années. J'y joins quelques échanges que j'ai eus avec l'entreprise de tri *Tricentris*, très active sur les réseaux sociaux.

Enfin, j'ai lu avec intérêt la documentation produite par le *Front commun québécois pour la gestion écologique des déchets* dont je reprend ici quelques analyses et recommandations, auxquelles je m'associe.

MES PRÉOCCUPATIONS

A- Les emballages

Les emballages, omniprésents dans nos vies, génèrent un volume important dans les sites d'enfouissement à cause de plusieurs raisons : leur composition, le manque d'information sur la façon d'en disposer et le manque d'accès aux sites qui peuvent les traiter pour valoriser leur matière.

1. **Sacs non recyclables** : les cas que je rapporte ici sont des **sacs** utilisés par des entreprises locales. Ces entreprises sont convaincues que leur emballage est recyclable – mais qui a validé leurs informations ? Ces entreprises ont une large clientèle.
   - ***La Meunerie La Milanaise***. L'entreprise donne l'information suivante sur leur site *Web* : « En ce qui concerne nos emballages possédant une pellicule de plastique qui permet d'apercevoir le produit, ceux-ci sont recyclables ». [*https://lamilanaise.com/faq/*]
     Cette entreprise est bien intentionnée, mais comme leur sac est composé d'un laminage de papier et de plastique… **>POUBELLE**

   - ***Première Moisson***. On nous indique de séparer le film plastique qui collé au papier et de mettre les deux au recyclage.
     Pour sa part, l'entreprise de tri Tricentris est catégorique : « *Le papier va au bac c'est vrai. La pellicule qui ne s'étire pas va aux poubelles. Oui, mais c'est du PET ?* ***Oui, mais les mentions PET, le Mobius et le chiffre sont réservés aux contenants, là c'est un emballage****. Et l'emballage, on le sait, il faut qu'il s'étire facilement avec les pouces afin d'être accepté au bac. L'intention est noble, mais peut-être ont-ils omis de contacter les centres de tri.* » **>POUBELLE**
     Échange avec *Tricentris* – 3 mai 2021
   - ***Arctic Gardens***. Cette entreprise a aussi un gros chiffre de vente. Ici, les indications sont limitées : le #7 semble la preuve que ce sac peut être déposé dans le recyclage. Et pourtant… **>POUBELLE**

2. « **#5 – Recycler là où les entreprises existent** » : déresponsabilisation complète. Selon moi, ça témoigne d'un manque au niveau de la conception préalable de l'emballage et, possiblement de leur difficulté à identifier soit les matières appropriées, soit la catégorie de celles utilisées...

   Tout ça se retrouvera aux poubelles ou encombrera les entreprises de tri qui n'ont pas de débouché pour ces matières.

   – Sacs de l'entreprise ***Savoura***, pour ses tomates. **>POUBELLE**
   – ***Sac de raisins*** (produit importé). **>POUBELLE**
   – ***Emballage d'ampoule*** : certains emballages de produits importés, distribués par des grandes chaînes, ne sont tout simplement pas identifiés. **>RECYCLAGE ?** (recyclé ?) **>POUBELLE ?**

3. Les **contenants de plastique transparent** : disparité totale dans leur production.

   – **#1** Emballage pour biscuits. **>RECYCLAGE**
   – **#6** Couvercle. **>POUBELLE** Choix de la plupart des gens. **OU CENTRE DE TRI SPÉCIALISÉ**, à Montréal, **deux** écocentres les acceptent : Lasalle et St-Laurent. Cette option n'est pas très connue ni publicisée. Il faut apporter soi-même les matières sur place.

Emballage pour les biscuits, #1

Couvercle, #6

   – **#7** Barquette compostable (plastique compostable 7 ou acide polylactique – PLA, constitué de maïs).
     > RECYCLAGE ? NON : elle contaminera les autres plastiques qui eux sont récupérables. L'utilisation du #7, qui est un autre type de plastique recyclable, est une source de confusion.
     > COMPOSTAGE ? NON : « *Le PLA nécessite pour se transformer une installation industrielle.* » En fait, l'application « ***Ça va où ?*** » confirme que les contenants en plastique #7 PLA vont aux poubelles. [*https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation*]
     > POUBELLE

Barquette compostable, #7

   Sur les trois plastiques transparents, d'égale épaisseur, un seul est recyclable facilement. Et encore, le symbole est difficile à lire.

4. Les **gobelets pour les boissons chaudes** vendus par les grandes chaînes. Malgré quelques tentatives d'alternatives, le principe du gobelet à usage unique (gobelets de carton laminés avec un film de plastique à l'intérieur) mène encore à une issue **> POUBELLE**

5. Le **#6 styromousse** : matériaux d'isolation et pour le transport des marchandises fragiles, couvercles à café, plateaux pour les viandes, poissons, fruits et légumes, verres à bière, petits contenants de lait et crèmes à café…
   de manière générale, **> POUBELLE**
   à moins de les regrouper et de se déplacer pour les remettre à une des deux écocentres qui les traitent, sur les sept existants à Montréal.

   Un volume pharamineux qui gonfle les lieux d'enfouissage de manière inadmissible, tenant compte de l'importance de cette matière dans nos vies à tous les jours !

Emballages – conclusions

1. Il est temps de prendre le problème à la source.
   - Les matériaux utilisés pour les emballages doivent être entièrement et facilement **recyclables**. Et la possibilité de les traiter doit être validée par **un organisme gouvernemental**.
   - Les producteurs doivent être responsables – imputables – du choix des matériaux qu'ils utilisent pour leurs emballages, dès leur conception.
2. Les produits jetables et à usage unique.
   - Considérer l'implantation d'une responsabilité élargie des producteurs pour les produits à usage unique non essentiels, pour lesquels il existe une alternative durable.
   - Déployer des efforts d'information, sensibilisation et éducation afin d'encourager l'usage de produits réutilisables et les entreprises qui les fabriquent, comme le projet ***La tasse*** (par l'entreprise *La vague*) qui propose des gobelets réutilisables par une consigne. [*https://www.la-vague.ca/*]
3. On constate un manque de cohérence entre les normes et les initiatives du marché, qui transforme des déchets recyclables en déchets acheminés vers l'enfouissement.
   - L'importation soumet aux règlementations en cours dans d'autres pays producteurs : qui examine leur conformité avec nos règles ? Qui surveille les emballages des produits importés qui sont vendus par les grandes chaînes ?
   - Il faut établir des priorités qui permettent une diminution du volume des déchets. Le styromousse est problématique à cause de son volume important : il est inadmissible que nous tardions tant à le traiter comme matière recyclée dans l'ensemble de la province.
   - Les sacs de poubelle oxobiodégradables se vendent encore alors qu'on sait qu'ils sabotent la réutilisation du plastique. C'est une matière nuisible qui abuse la population avec une terminologie trompeuse.

B- Les matériaux construction

1. Les méthodes de démolition actuelles occasionnent un gaspillage éhonté de matériaux de bonne qualité. Aucun encouragement marqué n'est fait pour accroître leur récupération. Dans le même temps, on assiste à un accroissement de leur demande et de leurs coûts et le gouvernement autorise un élargissement des coupes qui détruisent nos forêts, lieu de résidence d'une faune précieuse et irremplaçable. Il y a encore là une incohérence qui me touche profondément.

   — Photo prise récemment sur la rue Papineau. C'était un « chantier de démolition » bien ordinaire, comme on en voit trop.

   — L'industrie de la construction n'est pas encouragée à instaurer la valorisation des matériaux récupérables, une aberration. J'ai une anecdote récente et représentative à ce sujet.

   « S'en allant travailler, un de mes amis passe devant un chantier clôturé et voit un tas de pavés de granit. Il demande à un surveillant du chantier à quel usage ils étaient prévus : on lui dit qu'ils devaient être jetés. Il a alors demandé la permission d'accéder au chantier pour les ramasser (ce qui pouvait réduire un brin les frais du contracteur).

   Puis, hop ! une bonne dizaine de voyages de camionnette plus tard, mon ami en avait déménagé un sacré tas ! Il a donc pu aménager son trottoir arrière en pavés de granit récupérés qui allaient aboutir dans un site d'enfouissement. »

   Pour toute personne qui connaît le prix de ces pavés, il est clair qu'il y avait là un vrai gaspillage. Non seulement les matériaux liés à la démolition ne représentent aucune valeur pour l'industrie, mais s'en défaire représente des coûts pour l'entrepreneur.

2. Leur utilisation dans les sites d'enfouissement est, de plus, un détournement de l'esprit de la loi. Des matériaux récupérables sont déqualifiés systématiquement pour en faire du matériel d'enfouissement dont le volume contribue à faire augmenter les dimensions des lieux d'enfouissement. C'est absurde !

   — Donc, si je prends la peine d'aller porter des résidus de construction dans un écocentre, je pense apporter ma contribution afin qu'ils soient valorisés.
   Mais dans les faits, ils se retrouveront dans un site d'enfouissement, pour recouvrir des déchets ? Réellement, si cette séquence était largement connue, je suis prête à parier que bien des gens décideraient de les laisser sur le bord du chemin pour qu'ils se rendent directement à la poubelle.

Matériaux de construction – conclusion

Selon moi, l'utilisation des résidus de construction dans les sites d'enfouissement mènent à une victoire de l'élimination sur la valorisation.

1. Cette pratique est avantageuse pour les gestionnaires de lieux d'enfouissement et probablement les générateurs de matières résiduelles qui ne paient pas de redevances sur les matières utilisées en recouvrement. Mais la société y perd une richesse.
2. Ces matériaux pourraient être revendus dans des lieux spécialisés, comme il en existe quelques-uns, mais pas assez : ***ReStore*** (entrepôts à St-Henri et Montréal-Nord) ; ***ARTÉ*** (à Griffintown) et ***ÉcoRéno*** (rue Papineau). Le développement de ce genre d'entreprises devrait être favorisé pour donner à la population un accès plus facile et large à une issue de valorisation des matériaux de construction divers.

C- L'accès à l'information et aux ressources pour le tri

1. L'information est éparpillée : ça demande de la détermination pour mettre la main dessus. Et les traitements à apporter recouvrent tellement de variantes dépendant de la région et des caractéristiques des divers matériaux.
   - La complexité et la quantité d'informations nécessaires pour savoir quoi faire, comment disposer de certaines matières est souvent interminable et relève d'une recherche d'un niveau de scolarité supérieure.
   - Actuellement, pour un citoyen qui travaille à plein temps, qui a une famille (et donc génère beaucoup de déchets), savoir quoi faire avec nos résidus de consommation relève du parcours du combattant et demande une grande conviction pour y consacrer l'énergie nécessaire.

     Qui a le temps de faire ce type de recherche ? Ceux qui ne l'ont pas règlent le problème rapidement en faisant grossir le volume des déchets.
2. L'**information distribuée** par ***Recyc-Québec*** est trop souvent de type éducatif et général.
   - Fiches d'information générale. (voir **Annexe C2**) Pour plusieurs produits d'utilisation pourtant courante, elle renvoie à d'autres sources, que ce soient les municipalités, *ÉcoEntreprises Québec* ou même le *Bureau de normalisation du Québec* (encore plus aride).
   - Pour certains produits, elle répond directement avec son application « ***Ça va où ?*** » ... qui nous renvoie à notre municipalité. Cependant l'application ne peut inventer des traitements ou des ressources qui n'existent pas (pour le #6 et les contenants de PLA #7, par exemple).
3. Plusieurs **installations sont si peu faciles d'accès** que ça devient un encouragement à tout laisser sur la rue, en se fiant aux structures municipales pour récolter (mal) et disposer (sans tri) de ce que les gens abandonnent.
   - J'ai encore en mémoire les files d'attente interminables (et mal installées) pour déposer ses résidus à l'Écocentre de Rosemont – La-Petite-Patrie...

— Pourquoi la cueillette n'est-elle pas élargie à d'autres matériaux avec une séquence différente (comme pour les résidus organiques) ou opérée sur demande pour assister les résidents qui n'ont pas de voiture ou de temps pour s'en occuper ?

4. En matière d'emballage alimentaire, l'**écoconception** est particulièrement importante dans la mesure où le produit est consommé quotidiennement et à un rythme particulièrement important. L'invasion massive du plastique dans ce domaine est relativement récente et le retour aux solutions générant moins de déchets seraient relativement faciles à réintroduire. Un producteur doit prévoir dès le début la fin de vie de ses produits et des emballages dont il a besoin : prendre le problème à la source.
   — À l'endroit des entreprises (dédiées au tri) c'est ***ÉcoEntreprises Québec*** qui produit des fiches pour assister ces entreprises : résumé de généralités et de liens vers des sites *Web* en provenance de partout dans le monde. (voir **Annexe C5**)
   — J'ai contacté déjà deux entreprises alimentaires de moyenne dimension pour les questionner sur les emballages qu'ils utilisaient (***Fontaine Santé*** et ***Pousse-Menu***). Les deux ont pris la peine de me répondre avec une grande ouverture et manifestaient un grand intérêt dans ce sens... avec très peu de ressources pour le faire : moyens financiers limités, personnel à bout de souffle (ce sont les propriétaires qui me répondaient à plus d'heure...). J'espère de tout cœur qu'ils ne se sont pas fait leurrer par le PLA #7 !

5. Ex-enseignante dans le domaine des communications, je crois à l'importance de l'**éducation, de la sensibilisation et de la publicité** pour obtenir l'adhésion de la population pour réduire l'enfouissement. Les communications provinciales et municipales sur la gestion responsable des matières résiduelles sont diluées dans les espaces médiatiques et ont peu d'impact.
   — À cet égard, la **sur**consommation prend nettement trop de place dans les publicités. Si la publicité influence la surconsommation, elle devrait faire l'objet d'une mesure de perception de fonds afin de développer des programmes qui favoriseraient plutôt la consommation responsable. Dans le même sens, on devrait insister sur les avantages économiques de la réduction à la source et de la gestion responsable des matières résiduelles.
   — Il faudrait encourager et faire la promotion de la réparation des biens, et ce au sein même de nos programmes scolaires ; faire aussi la promotion des métiers de la réparation. On apprenait il y quelques temps la fermeture à Montréal de plusieurs ateliers de cordonnerie, à cause de la perte de personnes expérimentées, alors même qu'on réalise leur importance pour prolonger la vie des chaussures et autres biens.
   — Il faudrait développer un **système clair et uniformisé de pictogrammes** à l'ensemble de la province, à apposer sur les étiquettes des produits indiquant leurs impacts environnementaux après leur vie utile, leur potentiel de réparabilité ou de recyclage, etc.
   — Pourquoi ne pas financer les initiatives d'organismes spécialisés en réduction à la source des déchets pour l'organisation de campagnes de sensibilisation nationales sur le sujet ?

6. La **planification provinciale** en matière de gestion des matières résiduelles est trop limitée et, dans les faits, ce sont les municipalités qui se retrouvent être maîtres d'œuvre des mesures prévues. Au contraire, il faudrait l'élaboration d'un plan de communication **provincial** qui inclurait un meilleur étiquetage de la recyclabilité et la réparabilité des produits, ainsi que des certifications pour les produits écoconçus, compostables, etc.
   - Où sont les écocentres à Montréal et quel plastique est recyclable ? Voir les résultats de ma recherche (**Annexe C6**) : il faut simplifier les structures et l'information.
   - Il est inadmissible que, sur la même île, des municipalités aient la possibilité de faire des choix différents alors que nos objectifs à tous sont en principe les mêmes. Comme pour le contrôle des GES, au final, nous alimentons tous les mêmes problèmes lorsque nos interprétations mènent à gonfler les centre d'enfouissement. Nos sols se détériorent ; nos eaux sont affectées ; nous générons des biogaz nuisibles pour tous.
   - Il est intolérable que des compagnies soient encouragées par un ministère à interpréter les normes de valorisation pour les transformer d'abord en recherche de profits alors que ces compagnies doivent leur existence à un mandat de gestion et réduction des déchets. La profitabilité de ces entreprises doit passer après la rencontre de leur mandat.
7. Alors que l'élimination des déchets est d'abord un service essentiel, au Québec, elle est essentiellement une activité commerciale. Ces deux objectifs sont incompatibles et rendent impossible l'application du mandat de gestion des déchets délégué aux municipalités qui sont, elles, redevables devant leurs citoyens et devant le gouvernement, sans avoir les moyens de remplir ce mandat.
   - À quand, donc, une gestion des sites d'enfouissement par des **organismes sans but lucratif (OBSL)** ? La recherche de profits est en conflit d'intérêt direct avec la réduction des déchets enfouis et avec la protection de l'environnement.

CONCLUSION – la cohérence est essentielle

1. On ne peut pas parler des résidus ultimes sans questionner tout ce qui s'y retrouve, par manque de normes et de modes de gestion (récolte, cueillette) cohérents et faciles d'accès, à cause du manque d'imputabilité que les politiques actuelles favorisent et des contradictions générées par les différents ministères qui influencent leur production et encouragent la recherche de profits d'abord. Comme la pandémie nous l'a montré, la cohérence est importante pour avoir l'adhésion concrète des citoyens aux mesures, au-delà d'une adhésion de principes.
   - Qui est responsable de valider le type de recyclage atribué aux emballages utilisés par les entreprises pour leurs produits ?
2. Ce que je constate, c'est que le gouvernement est en retard sur la population qui s'est saisi de la question, prend des initiatives mais manque de repères. Son manque de proactivité et, dans certains cas, ses choix contradictoires, auront des conséquences sur l'ouverture actuelle aux changements qui nous attendent.
   - Plein d'initiatives intéressantes se trouvent à être mises en place en pure perte (plastiques compostables). Elles généreront inévitablement du scepticisme quant à l'efficacité des progrès proposés.

3. Les **normes gouvernementales** doivent être claires et faciles d'accès pour tous, autant pour les entreprises qui produisent les emballages que pour les consommateurs qui doivent en disposer. Elles doivent aussi mettre en place les conditions nécessaires pour leur applicabilité.
   - Le plastique compostable PLA #7 pour les contenants est produit, vendu et valorisé auprès des entreprises soucieuses de l'environnement, alors qu'il n'est pas compostable au Québec. Sa seule issue... **> POUBELLE**
   - Le plastique #6 doit être récupéré à l'ensemble de la province. Actuellement, son issue la plupart du temps... **> POUBELLE**
4. Aujourd'hui, objectivement, le **droit de polluer** coûte moins cher et demande moins d'énergie que la responsabilité des citoyens – individus et entreprises – de ne pas polluer.
   - L'acheminement aux déchets représente moins de coûts et de soucis de gestion pour les municiaplités.
   - Les difficultés pour les citoyens pour avoir accès à l'information et aux modes de collectes sont nombreuses.
   - Les entreprises qui génèrent des matières non recyclables/valorisables ne sont pas appuyées pour changer leur pratique et ne sont pas pénalisées si elles ne le font pas.
5. Je m'oppose au **mode de collecte pêle-mêle**.
   - Il compacte les matières et dégrade par défaut des matériaux qui peuvent être affectés par le verre brisé (comme les papiers et cartons)
   - Ce mode prend pour acquis que la population respecte scrupuleusement les consignes sur ce qui doit/ce qui ne doit pas se retrouver dans les bacs de collecte alors que ce n'est pas le cas, comme le rapporte régulièrement *Tricentris* (et le montre cet exemple...).
   - Il faudrait réellement envisager l'abandon de la récupération du verre (tous les contenants de verre, pas juste les bouteilles d'alcool) par la collecte sélective municipale à la faveur de la consigne et de l'apport volontaire. D'autres provinces ont déjà montré l'efficacité plus grande de ce mode de collecte.

6. Il faut **cesser la mise en marché des produits à usage unique** ou des produits non valorisables et imposer aux générateurs le fardeau de la démonstration que seuls leurs résidus ultimes sont éliminés ou entièrement valorisables.
   - Je ne prends pas pour acquis la mauvaise foi des entreprises... Le gouvernement a encore largement ses preuves à faire comme *leader* en la matière.

Merci de votre attention.

Annexe C2 – Informations *Recyc-Québec* aux citoyens

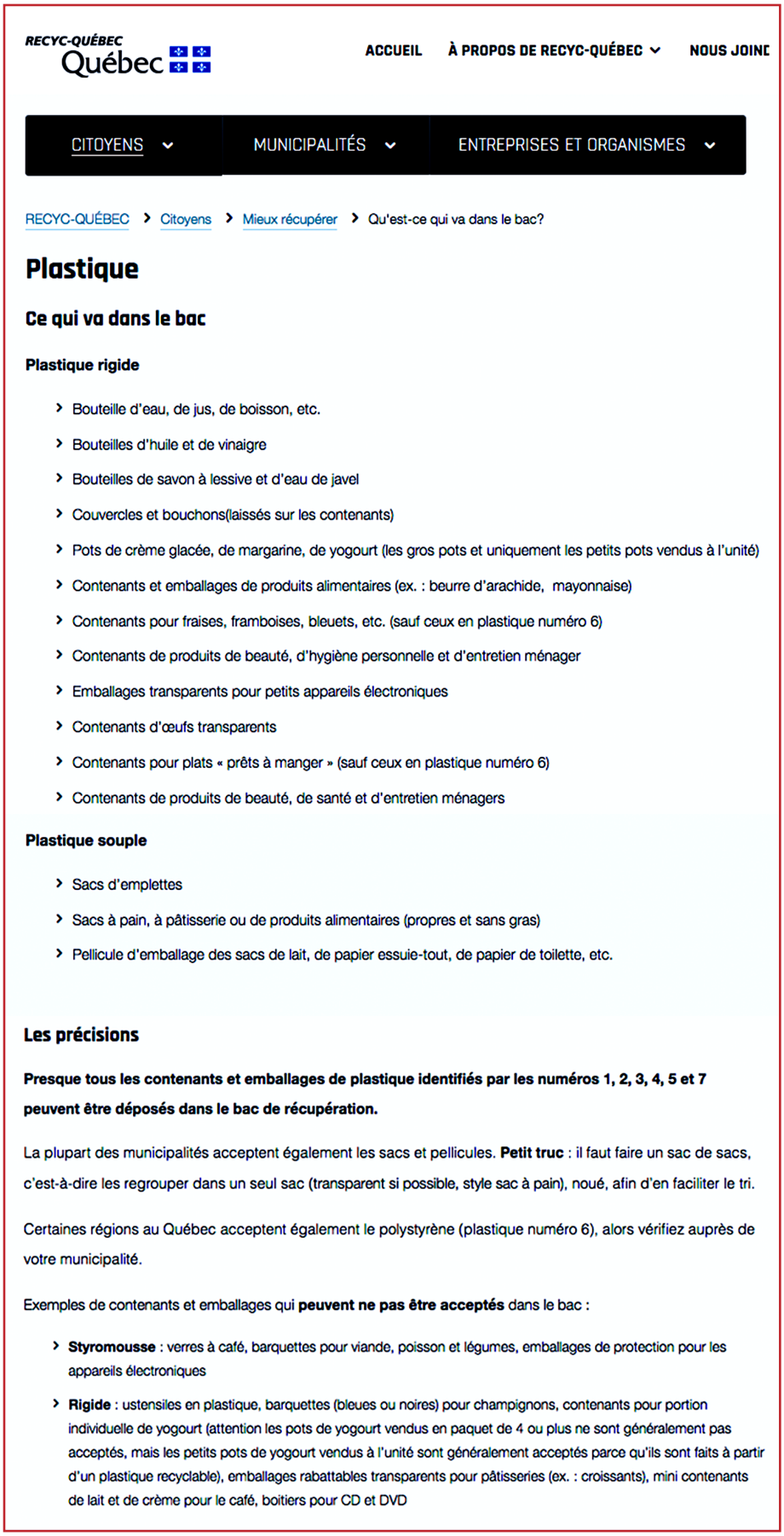

RECYC-QUÉBEC Québec

ACCUEIL À PROPOS DE RECYC-QUÉBEC NOUS JOINC

CITOYENS MUNICIPALITÉS ENTREPRISES ET ORGANISMES

RECYC-QUÉBEC › Citoyens › Mieux récupérer › Qu'est-ce qui va dans le bac?

Plastique

Ce qui va dans le bac

Plastique rigide

- Bouteille d'eau, de jus, de boisson, etc.
- Bouteilles d'huile et de vinaigre
- Bouteilles de savon à lessive et d'eau de javel
- Couvercles et bouchons(laissés sur les contenants)
- Pots de crème glacée, de margarine, de yogourt (les gros pots et uniquement les petits pots vendus à l'unité)
- Contenants et emballages de produits alimentaires (ex. : beurre d'arachide, mayonnaise)
- Contenants pour fraises, framboises, bleuets, etc. (sauf ceux en plastique numéro 6)
- Contenants de produits de beauté, d'hygiène personnelle et d'entretien ménager
- Emballages transparents pour petits appareils électroniques
- Contenants d'œufs transparents
- Contenants pour plats « prêts à manger » (sauf ceux en plastique numéro 6)
- Contenants de produits de beauté, de santé et d'entretien ménagers

Plastique souple

- Sacs d'emplettes
- Sacs à pain, à pâtisserie ou de produits alimentaires (propres et sans gras)
- Pellicule d'emballage des sacs de lait, de papier essuie-tout, de papier de toilette, etc.

Les précisions

Presque tous les contenants et emballages de plastique identifiés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7 peuvent être déposés dans le bac de récupération.

La plupart des municipalités acceptent également les sacs et pellicules. **Petit truc** : il faut faire un sac de sacs, c'est-à-dire les regrouper dans un seul sac (transparent si possible, style sac à pain), noué, afin d'en faciliter le tri.

Certaines régions au Québec acceptent également le polystyrène (plastique numéro 6), alors vérifiez auprès de votre municipalité.

Exemples de contenants et emballages qui **peuvent ne pas être acceptés** dans le bac :

- **Styromousse** : verres à café, barquettes pour viande, poisson et légumes, emballages de protection pour les appareils électroniques
- **Rigide** : ustensiles en plastique, barquettes (bleues ou noires) pour champignons, contenants pour portion individuelle de yogourt (attention les pots de yogourt vendus en paquet de 4 ou plus ne sont généralement pas acceptés, mais les petits pots de yogourt vendus à l'unité sont généralement acceptés parce qu'ils sont faits à partir d'un plastique recyclable), emballages rabattables transparents pour pâtisseries (ex. : croissants), mini contenants de lait et de crème pour le café, boitiers pour CD et DVD

Annexe C2 – Fiche *Recyc-Québec* aux entreprises (exemple)

COLLECTE SÉLECTIVE

Sacs et pellicules de plastique

Collecte

Types de contenants et d'emballages

Catégorie

Pellicules et sacs d'emballage de codes #2 (HDPE) et # 4 (LDPE)

Exemples

- Sacs d'emplettes
- Sacs à pain
- Sacs de lait
- Sacs de nettoyage à sec
- Sacs de légumes frais ou congelés
- Publisac

Récupération dans le secteur résidentiel au Québec

	2002–2013[1]			2012–2015	2013–2016
CATÉGORIES DE MATIÈRES[*]	COLLECTE DES DÉCHETS (TONNES)	COLLECTE SÉLECTIVE (TONNES)	TOTAL (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION 2012-2013	TAUX DE RÉCUPÉRATION 2012-2013	TAUX DE RÉCUPÉRATION 2013-2014
Pellicules et sacs d'emballage #2 et # 4	12 588	3 521	**16 109**	21,9 %	27,3 %	31,7 %
Sacs d'emplettes non dégradables	15 034	2 251	**17 286**	13,0 %	13,1 %	15,2 %
Autres films plastiques (non emballages)	20 815	2 588	**23 403**	11,1 %	8,4 %	7,8 %
Autres sacs, films plastiques et laminés	20 205	3 052	**23 257**	13,1 %	13,2 %	14,3 %
TOTAL	**68 642**	**11 412**	**80 055**	**14,3 %**	**14,4 %**	**16,0 %**

* Certaines catégories de matières peuvent ne pas être visées par le régime de compensation ou ne pas être acceptées dans la collecte sélective.

1 RECYC-QUÉBEC et ÉEQ (2015), Rapport synthèse - Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2013-2014.

2 RECYC-QUÉBEC et ÉEQ (2017), Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel – Résultats 2012-2016.

3 Idem.

Tri

Ventes des centres de tri québécois en 2015

CATÉGORIE	QUANTITÉ VENDUE (TONNES)	PROPORTION VENDUE À DES RECYCLEURS QUÉBÉCOIS	PROPORTION VENDUE À DES COURTIERS	PROPORTION EXPÉDIÉE HORS QUÉBEC
Sacs et pellicules de plastique	10 000	5 %	81 %	14 %

Composition des ballots

- Aucune donnée de caractérisation des ballots de sacs et pellicules de plastique n'est disponible.

L'Association of Plastic Recyclers (APR) a développé des standards de qualité pour les ballots de sacs et pellicules de la collecte sélective. L'APR recommande, dans ses standards développés pour le MRF Curbside Film, que la proportion de contaminants dans les ballots n'excède pas 5 % en poids.

4 La quantité vendue ne coïncide pas avec les données de la caractérisation résidentielle, car il s'agit de deux méthodologies différentes. Par ailleurs, cette quantité inclut les centres de tri recevant des matières des ICI (26 centres de tri au total).

Acheteurs hors Québec (courtiers/recycleurs)

Pour accéder à la liste des courtiers et des recycleurs hors Québec, veuillez consulter le moteur de recherche sur le site Internet de l'organisme Plastic Film Recycling (en anglais).

Problèmes identifiés par les conditionneurs/recycleurs

- Selon des contacts effectués en 2015 auprès de quelques courtiers asiatiques, la contamination est bien présente dans les ballots de sacs et pellicules : papier, carton, métaux, verre et autres plastiques.
- Selon des résultats des opérations de conditionnement de plus 400 tonnes de ballots de sacs et pellicules au Vietnam, entre 2009 et 2012, le pourcentage de contamination se situerait entre 10 et 18 %.

Actions pour favoriser la recyclabilité des sacs et pellicules

Les entreprises désirant connaître les meilleures pratiques afin que leurs emballages en plastique soient plus facilement recyclables, sont invitées à prendre connaissance :

- Des outils et de l'accompagnement offerts par Éco Entreprises Québec aux entreprises qui veulent entreprendre une démarche d'écoconception pour réduire l'impact environnemental des contenants, des emballages et des imprimés qu'elles mettent sur le marché.
- De l'APR Design® Guide for Plastics Recyclability de l'Association of Plastic Recyclers (APR). On y explique les options à privilégier, notamment en ce qui a trait aux colorants, dimensions, bouchons, étiquettes, additifs, adhésifs, etc.

Tendances du marché

- Le marché des sacs et pellicules est un marché de spéculation fragile, dépendant du marché asiatique.
- Le bannissement des sacs d'emplettes en plastique à usage unique par de grandes villes au Québec, notamment par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), risque d'avoir un impact important sur la composition des ballots de sacs et pellicules.
- À l'instar de plusieurs villes et pays qui ont banni les sacs en plastique à usage unique (ex. : Portland, France, Île Maurice, Maroc, Rwanda, Kenya, Côte d'Ivoire, Karnataka en Inde, Bangladesh, Tasmanie), les municipalités de Deux-Montagnes, Huntingdon, Saint-Anselme et Sainte-Martine ont également banni les sacs en plastique à usage unique sur leur territoire.
- En septembre 2016, la ville de Brossard a mis en vigueur un règlement visant à interdire la distribution de sacs d'emplettes en plastique à usage unique et de sacs compostables dans les commerces.
- En janvier 2017, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a demandé aux municipalités membres de confirmer, via la signature d'une résolution, leur intention d'interdire sur leur territoire l'utilisation des sacs de plastique à usage unique d'une épaisseur inférieure à 50 microns, à compter du 22 avril 2018.
- La Ville de Montréal a adopté un règlement, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2018, interdisant la distribution de sacs d'emplettes en plastique conventionnel d'une épaisseur inférieure à 50 microns ainsi que de sacs d'emplettes oxo-dégradables, oxo-fragmentables ou biodégradables, quelle que soit leur épaisseur.[8]

8 Ville de Montréal (2018), Bannissement des sacs de plastique.

Coûts de traitement et prix de vente

Coûts de traitement modélisés pour la collecte, le transport et le tri, excluant les revenus de la vente de la matière (2016)[5] :

MATIÈRE	COÛT COLLECTE $/t	COÛT TRI $/t	COÛT NET TOTAL $/t
Pellicules HDPE (#2) et LDPE (#4)	167	-655	822

Le prix de vente moyen des ballots de sacs et pellicules est sujet aux variations d'un mois à l'autre. Pour connaître le prix de vente moyen des ballots le plus récent, veuillez consulter l'indice du prix des matières sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Évolution de l'indice du prix de vente des ballots de sacs et pellicules de 2007 à 2017

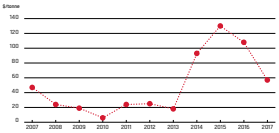

Problèmes identifiés par les centres de tri

- Une étude du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), commandée par RECYC-QUÉBEC en 2013, indiquait que les sacs de plastique nuisent au repérage des autres matières recyclables sur les lignes de tri, s'enroulent autour des séparateurs, se retrouvent dans les ballots des autres matières et contaminent les ballots de fibres. Cette étude estimait que le coût des impacts des sacs de plastique à l'échelle du Québec en 2010 s'élevait à 4,1 M$ par année.[6]

5 RECYC-QUÉBEC et ÉEQ (2017), Analyse de coûts par activité 2016.

6 CIRQ (2013), Étude d'impact de la présence du verre, des sacs en plastique et des plastiques émergents dans la collecte sélective au Québec – Phase II, Rapport final préparé pour RECYC-QUÉBEC.

- Il est difficile pour les centres de tri de trouver des débouchés locaux pour les sacs et pellicules, ces derniers étant concentrés presque exclusivement en Asie.
- Les centres de tri doivent composer avec de nouvelles exigences du marché, particulièrement des normes de qualité plus sévères imposées par la Chine. On peut également anticiper une éventuelle autosuffisance en matières recyclables dans ce pays, réduisant ainsi le besoin d'en importer.
- Lorsque la contamination est visible sur les ballots, dans une proportion relativement importante, les courtiers peuvent baisser le prix d'achat avec des photographies à l'appui.

Conditionnement/recyclage

Procédés de conditionnement et de recyclage, produits et marchés potentiels

PROCÉDÉS	EXEMPLES DE PRODUITS FABRIQUÉS
• Le contenu des ballots est inspecté, broyé et lavé lorsqu'il s'agit de sacs et pellicules post-consommation. Il est ensuite séché, car même l'humidité résiduelle la plus légère peut causer des problèmes au cours de la finition des produits. Les flocons sont ensuite extrudés sous l'effet de la chaleur et de la pression. Le mélange obtenu est filtré, puis coulé en fines poilles qui seront réduites en petites granules. Celles-ci deviennent la matière première pour la fabrication de nouveaux produits. • Le conditionnement des films se fait selon deux approches : sèche ou humide (lavage). La méthode sèche est utilisée quand les films récupérés sont propres. Cette dernière est beaucoup moins dispendieuse que la méthode humide utilisée quand les films sont sales.[7]	• Dalles extérieures • Bancs de parc • Tables à pique-nique • Palettes • Bacs d'entreposage et de manutention • Sous-planchers lamellés • Planchers • Sacs à poubelles • Articles ménagers divers

Conditionneurs et recycleurs au Québec

Des projets de conditionnement et de recyclage des sacs et pellicules de plastique au Québec sont en cours de développement (voir la section Cas particuliers/initiatives pour plus de détails).

7 RSE USA (2017), The Closed Loop Foundation – Film Recycling Investment Report.

Cas particuliers/initiatives

Québec

- RECYC-QUÉBEC a fait réaliser par le CIRAIG une analyse de cycle de vie environnementale et économique des sacs d'emplettes, publiée en 2018. Cette étude offre une assise scientifique rigoureuse, objective et locale sur les alternatives aux sacs en plastique à usage unique, permettant aux municipalités de prendre des décisions éclairées. Un volet sur l'écoconception d'un sac réutilisable a été ajouté à cette étude, projet mené conjointement par la CMM, ÉEQ et RECYC-QUÉBEC.
- RECYC-QUÉBEC a lancé en 2018 un appel de propositions pour améliorer la qualité et les débouchés de matières recyclables de la collecte sélective, ciblant notamment les sacs et pellicules, qui vise à soutenir des projets ayant comme objectifs d'améliorer la qualité des matières, de favoriser un arrimage entre les matières produites par les centres de tri de la collecte sélective et les conditionneurs ou recycleurs, et d'augmenter l'offre de conditionnement ou de recyclage des matières qui trouvent difficilement preneurs. Près de 6 M$ ont été accordés à douze projets. Les projets des entreprises suivantes visent notamment le conditionnement ou le recyclage des sacs et pellicules : Plastimum, Absolu technologies de recyclage, Plastiques Terra Nova et Solena recyclage.

Canada

- L'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) a mis sur pied un projet de récupération des sacs et pellicules de plastique auprès des consommateurs, en partenariat avec certains détaillants dont Walmart. La collecte vise les sacs à sandwich, épicerie, pain, journaux, housse en plastique de nettoyeur, etc. Les contenants de cueillette sont placés devant les commerces. Une campagne promotionnelle est déployée à l'intérieur des commerces sous forme d'affichettes sur les tablettes, dans les allées et sur les écrans digitaux des caisses.

États-Unis

- Hilex Poly Co LLC fabrique des sacs transparents et des films d'emballage, en plus de fournir des services de recyclage. Elle exerce ses activités aux États-Unis et a mis en place le programme Bag-2-Bag. Les sacs et pellicules en plastique sont récupérés dans des contenants prévus à cet effet chez les détaillants (30 000 points de dépôt). Ils sont ensuite collectés et mis en ballots pour être acheminés chez Hilex – Bag Recycling Center, à North Vernon, Indiana.

France

- Des tests de tri optique des sacs et pellicules de plastique ont été effectués sur la fraction 2D dans un centre de tri de BS Environnement à Nîmes, en France de juin à décembre 2012. L'équipement de tri optique Pellenc NIR avec Turbosorter a réussi à capter 95 % des films de polyéthylène. L'équipement pouvait également trier le film en polypropylène s'il était programmé à cet effet. L'entreprise Régéfilms a par la suite conditionné ce plastique en granules, lesquelles se sont avérées conformes aux normes de qualité pour être réintroduites dans la fabrication de nouveaux produits finis.

Pour plus d'information

Ligne INFO-RECYC 1 800 807-0678 (sans frais) et 514 351-7835 (Montréal)
info@recyc-quebec.gouv.qc.ca – www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Annexe C5 – Fiches *Éco Entreprises Québec* pour l'écoconception

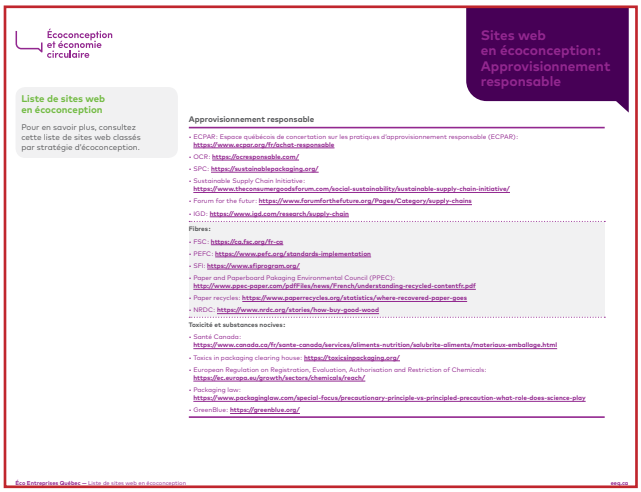

Écoconception et économie circulaire

Sites web en écoconception: Approvisionnement responsable

Liste de sites web en écoconception

Pour en savoir plus, consultez cette liste de sites web classés par stratégie d'écoconception.

Approvisionnement responsable

- ECPAR: Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR): https://www.ecpar.org/fr/achat-responsable
- OCR: https://ocresponsable.com/
- SPC: https://sustainablepackaging.org/
- Sustainable Supply Chain Initiative: https://www.theconsumergoodsforum.com/social-sustainability/sustainable-supply-chain-initiative/
- Forum for the futur: https://www.forumforthefuture.org/Pages/Category/supply-chains
- IGD: https://www.igd.com/research/supply-chain

Fibres:

- FSC: https://ca.fsc.org/fr-ca
- PEFC: https://www.pefc.org/standards-implementation
- SFI: https://www.sfiprogram.org/
- Paper and Paperboard Pakaging Environmental Council (PPEC): http://www.ppec-paper.com/pdfFiles/news/French/understanding-recycled-contentfc.pdf
- Paper recycles: https://www.paperrecycles.org/statistics/where-recovered-paper-goes
- NRDC: https://www.nrdc.org/stories/how-buy-good-wood

Toxicité et substances nocives:

- Santé Canada: https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/salubrite-aliments/materiaux-emballage.html
- Toxics in packaging clearing house: https://toxicsinpackaging.org/
- European Regulation on Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals: https://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/reach/
- Packaging law: https://www.packaginglaw.com/special-focus/precautionary-principle-vs-principled-precaution-what-role-does-science-play
- GreenBlue: https://greenblue.org/

Écoconception et économie circulaire

Tableaux des meilleures pratiques d'approvisionnement responsable

L'approvisionnement responsable vise à intégrer des critères environnementaux et sociaux aux critères traditionnels d'approvisionnement que sont le coût, la qualité et la disponibilité d'une matière ou d'un emballage.

Servez-vous des tableaux suivants comme aide-mémoires, afin de considérer l'ensemble des meilleures pratiques d'approvisionnement responsable dans votre projet d'emballage.

Meilleures pratiques d'approvisionnement responsable

Axes d'intervention	Actions	Exemples d'informations à obtenir du fournisseur
Fournisseur	Choisir un fournisseur ayant des pratiques responsables	• Politique de développement durable • Politique d'approvisionnement responsable • Certification environnementale (ICI on recycle+, LEED, ISO, B Corp)* • Rapport de développement durable (reddition de compte) • Traçabilité des matières • Proximité de vos installations
Composition des matières	Éviter les substances toxiques ou dangereuses dans l'ensemble du système d'emballage (emballage primaire, secondaire et tertiaire) Liste des substances à éviter selon l'Union européenne : https://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach_en.htm	• Liste des substances retrouvées dans chacun des composants d'emballages • Présence ou non de substances dangereuses
Recyclabilité	Choisir des matériaux à contenu recyclé Plastiques à contenu recyclé : https://sustainablepackaging.org/projects/design-for-recycled-content-guide/	• Taux de contenu recyclé (préconsommation/postindustriel, postconsommation ou postcommercial) • Provenance du contenu recyclé
	Choisir des matières compatibles avec la collecte sélective et ayant une bonne valeur de revente et/ou ayant un débouché	• Liste de matières qui se recyclent bien au Québec

*Exemples de certifications environnementales

Écoconception et économie circulaire

Tableaux des meilleures pratiques d'approvisionnement responsable

L'approvisionnement responsable vise à intégrer des critères environnementaux et sociaux aux critères traditionnels d'approvisionnement que sont le coût, la qualité et la disponibilité d'une matière ou d'un emballage.

Servez-vous des tableaux suivants comme aide-mémoires, afin de considérer l'ensemble des meilleures pratiques d'approvisionnement responsable dans votre projet d'emballage.

Meilleures pratiques d'approvisionnement responsable (suite)

Axes d'intervention	Actions	Exemples d'informations à obtenir du fournisseur
Certification	Choisir des matières faisant l'objet d'une certification reconnue* (ex. FSC, PEFC, SFI, Ecologo) Certifications reconnues pour les matériaux à contenu recyclé: http://www.ecolabelindex.com/ https://globalecolabelling.net https://sustainabilitymap.org	• Nom de la certification et date de validité
Analyse de cycle de vie (ACV)	Choisir des matériaux qui possèdent une empreinte environnementale plus faible démontrée par une ACV	• Résultats d'ACV révisés par une tierce partie ou déclaration environnementale de produit (DEP)
	Choisir des matières à faible énergie intrinsèque	• Énergie intrinsèque par kg de matériau

*Exemples de certifications reconnues

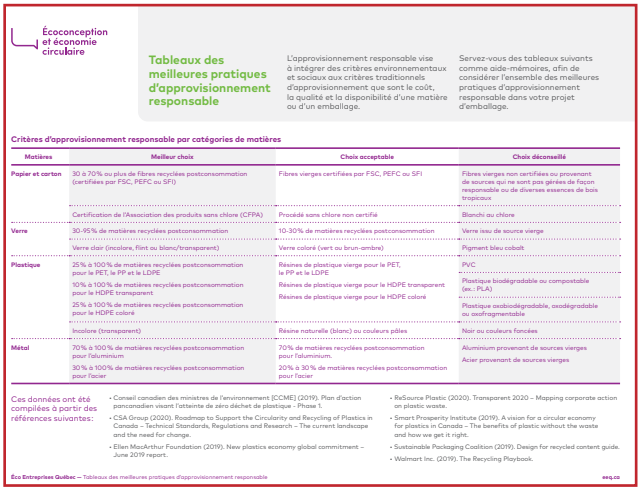

Écoconception et économie circulaire

Tableaux des meilleures pratiques d'approvisionnement responsable

L'approvisionnement responsable vise à intégrer des critères environnementaux et sociaux aux critères traditionnels d'approvisionnement que sont le coût, la qualité et la disponibilité d'une matière ou d'un emballage.

Servez-vous des tableaux suivants comme aide-mémoires, afin de considérer l'ensemble des meilleures pratiques d'approvisionnement responsable dans votre projet d'emballage.

Critères d'approvisionnement responsable par catégories de matières

Matières	Meilleur choix	Choix acceptable	Choix déconseillé
Papier et carton	30 à 70% ou plus de fibres recyclées postconsommation (certifiées par FSC, PEFC ou SFI)	Fibres vierges certifiées par FSC, PEFC ou SFI	Fibres vierges non certifiées ou provenant de sources qui ne sont pas gérées de façon responsable ou de diverses essences de bois tropicaux
	Certification de l'Association des produits sans chlore (CPPA)	Procédé sans chlore non certifié	Blanchi au chlore
Verre	30-95 % de matières recyclées postconsommation	10-30% de matières recyclées postconsommation	Verre issu de source vierge
	Verre clair (incolore, flint ou blanc/transparent)	Verre coloré (vert ou brun-ambre)	Pigment bleu cobalt
Plastique	25% à 100 % de matières recyclées postconsommation pour le PET, le PP et le LDPE	Résines de plastique vierge pour le PET, le PP et le LDPE	PVC
	10% à 100 % de matières recyclées postconsommation pour le HDPE transparent	Résines de plastique vierge pour le HDPE transparent	Plastique biodégradable ou compostable (ex.: PLA)
	25% à 100 % de matières recyclées postconsommation pour le HDPE coloré	Résines de plastique vierge pour le HDPE coloré	Plastique oxobiodégradable, oxodégradable ou oxofragmentable
	Incolore (transparent)	Résine naturelle (blanc) ou couleurs pâles	Noir ou couleurs foncées
Métal	70% à 100 % de matières recyclées postconsommation pour l'aluminium	70% de matières recyclées postconsommation pour l'aluminium	Aluminium provenant de sources vierges
	30% à 100% de matières recyclées postconsommation pour l'acier	20% à 30 % de matières recyclées postconsommation pour l'acier	Acier provenant de sources vierges

Ces données ont été compilées à partir des références suivantes:

- Conseil canadien des ministres de l'environnement [CCME] (2019). Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique – Phase 1.
- CSA Group (2020). Roadmap to Support the Circularity and Recycling of Plastics in Canada – Technical Standards, Regulations and Research – The current landscape and the need for change.
- Ellen MacArthur Foundation (2019). New plastics economy global commitment – June 2019 report.
- ReSource Plastic (2020). Transparent 2020 – Mapping corporate action on plastic waste.
- Smart Prosperity Institute (2019). A vision for a circular economy for plastics in Canada – The benefits of plastic without the waste and how we get it right.
- Sustainable Packaging Coalition (2019). Design for recycled content guide.
- Walmart Inc. (2019). The Recycling Playbook.

Annexe C6 – Recherche d'informations – *Ville de Montréal*

Ville de Montréal - Banque d'information 311

Recherche

Résultats de la recherche

Résultats **1** - **10** sur **73** pour **Ville de Montréal Écocentres**, triés par **pertinence**.

Recyclage du polystyrène
Rosemont–La Petite-Patrie – Collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
Le Sud-Ouest – Collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
Pâques
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
Ahuntsic-Cartierville – Collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
Saint-Léonard – Collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
Pierrefonds-Roxboro – Collecte des matières organiques
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Éviction et disposition des biens
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Collecte des déchets domestiques

1 2 3 4 5 6 7 8 suivant › dernier »

Ville de Montréal - Banque d'information 311

Recherche

Résultats de la recherche

Résultats **1** - **7** sur **7** pour **Plastiques recyclables Montréal**, triés par **pertinence**.

Ahuntsic-Cartierville – Collecte des matières recyclables
Ahuntsic-Cartierville – Collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
Rosemont–La Petite-Patrie – Collecte des résidus alimentaires
Ahuntsic-Cartierville – Collecte des déchets domestiques
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
Saint-Laurent – Collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)